



LOURCHES, le - 4 MAI 2026

Dalila DUWEZ-GUESMIA,
Maire de LOURCHES

À

Monsieur le Sous-préfet
de l'arrondissement de Valenciennes
Avenue des dentellières
59322 VALENCIENNES CEDEX

Objet : Gens du voyage
Mise en place de la procédure administrative d'expulsion

Monsieur Le Sous-Préfet,

Dans le cadre de l'affaire citée en objet, je vous saurais gré de bien vouloir déclencher la procédure administrative d'expulsion des gens du voyage conformément à l'article 9-II de la Loi du 5 Mars 2007 relative à la prévention de la délinquance.

En effet, le 2/05/26, une cinquantaine de caravanes, a pris possession du complexe sportif situé au 995 rue Jean Jaurés (parcelle AM 1688) en dégradant le portail du complexe ainsi que celui permettant l'accès aux terrains de football pour s'y installer.

L'absence d'installation d'eau potable, de sanitaires porte atteinte à l'hygiène et à la salubrité publique. En outre, les équipements étant utilisés par les élèves de nos écoles et du collège, cette installation sans droit ni titre perturbe le bon déroulement des enseignements.

La commune de Louches, comptant moins de 5000 habitants n'est pas soumise à la loi relative à l'accueil des gens du voyage.

Je sais pouvoir compter sur une intervention rapide de vos services et dans cette attente, veuillez croire, Monsieur le Sous-Préfet, à l'expression de ma parfaite considération.

Le Maire,

